



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur Jean DUMBRUCH demeurant Quai de la Goffe 7/01 à 4000 Liège.

Le terrain concerné est situé Rue d'Angleur, 118 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section E, n°245S.

La demande vise les travaux suivants : régularisation d'une terrasse couverte et parement d'un garage et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires est supérieure à 85% de l'emprise au sol des volumes principaux ;
- La pente de toiture est inférieure à 25° ;
- La toiture du volume secondaire n'est pas continue à celle du volume principal (pente, matériaux, ...) ;
- Les matériaux de parement et de toiture utilisés

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 mai 2024 au 22 mai 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be